



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 022

11 janvier 2013

## SOMMAIRE

### Editorial

#### Questions d'actualité

- Un an après l'intégration au sein d'OPCALIA, comment financer nos formations
- GABRIEL : recherche volontaires
- Mobilité des chefs d'établissement
- Loi Sauvadet : transposition à l'enseignement privé
- Accès à la retraite à taux plein
- DADS
- Taxe sur les salaires

#### Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

#### Formations technologiques & professionnelles

- Bacs STL & STI2D
- Bac Pro ASSP
- S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités

#### Formation continue

- Plan de formation de l'Union
- Accès des apprentis mineurs aux travaux réglementés

#### Vie de l'Union

- Promotion de la filière STI2D

#### Vie des régions

- Votre Conseil à votre écoute

#### Vie des établissements

- Les élèves hôteliers de Dieuze à l'Elysée
- Seconde Bac Pro ARCU

#### Questions du mois

- NAO

## EDITORIAL



Le groupe de travail communication s'est réuni le 4 janvier 2013 et a souhaité vous faire partager les résolutions prises par l'Union pour l'année qui s'ouvre.

A partir des orientations présentées lors de la dernière Assemblée Générale, les administrateurs se sont organisés en groupe de pilotage et commissions dès la première réunion du nouveau Conseil d'Administration :

- Pour mieux répondre aux adhérents en matière de communication, 5 administrateurs ont décidé de se réunir régulièrement. Les rubriques du « Michelet » vont évoluer dans les prochaines parutions. Votre contribution, en tant que chef d'établissement de l'enseignement technique, pour enrichir le partage d'informations, est essentielle. Les membres des délégations régionales sont également à même de détecter les bonnes initiatives et les projets innovants et efficaces, susceptibles de pouvoir être reproduits dans d'autres lieux. Vous pouvez transmettre toute information sur [lemichelet@unetp.org](mailto:lemichelet@unetp.org). D'autres points furent abordés : le développement des réseaux sociaux (facebook, twitter...), l'élaboration d'un tract afin de mieux faire connaître notre Union et ses objectifs, le site de l'UNETP, ... Une autre réunion est d'ores et déjà prévue le 22 février.
- Le groupe restructuration poursuivra, le 28 janvier prochain, la rationalisation des finances et l'organisation structurelle de l'Union.
- Dès le 27 février, un groupe travaillera activement à la préparation du prochain congrès qui, pour respecter l'alternance, se déroulera en Ile de France en novembre 2013.
- Le groupe plan de formation se penchera, le 28 février, sur deux volets : la relance des inscriptions pour les stages prévus d'ici la fin de la présente année scolaire et une réflexion, pour les années futures, sur un programme répondant au mieux à vos besoins avec d'éventuelles nouvelles modalités.
- Le réseau Sciences Médico-sociales redémarre suite aux évolutions des formations du secteur (par exemple, Bac Pro ASSP et réforme du Bac Pro ST2S). Le groupe de pilotage se retrouvera le 28 février.
- Le groupe international, le 1<sup>er</sup> mars, se penchera sur l'ouverture européenne, sans oublier les contacts déjà établis.
- Le 21 mars, se déroulera la Journée Nationale sur les Prépas Pro et autres dispositifs alternatifs à la 3<sup>ème</sup> générale. Les premières orientations du groupe de pilotage, réuni le 9 janvier, sont que, demain, ces classes soient des « prépas de réussite ». Cette journée permettrait une prise de conscience, des échanges de pratiques et une mise en valeur de l'existant.
- Réseau CFC-CFA : l'UNETP se doit d'être particulièrement vigilante autant au niveau local, régional que national dans un contexte flou et parfois contradictoire (gestion de la formation, réforme de la taxe d'apprentissage, mixité des publics et des parcours...). Une date de rencontre du groupe de pilotage sera fixée prochainement.

Comme vous le savez, au sein de l'Institution, de grands chantiers sont ouverts et occupent votre Conseil d'Administration au quotidien. Et, dans ce contexte parfois versatile, il est important de communiquer rapidement mais en donnant toujours des informations fiables.

Pour nous accompagner dans cette nouvelle dynamique, les délégations régionales et les adhérents sont des acteurs incontournables et, en cette période d'échanges de vœux, il vous sera certainement possible de « glisser » le *Livre Blanc de l'UNETP* à votre entourage et vos partenaires. Si vous n'en avez pas ou plus, contactez l'UNETP qui vous en fera parvenir.

Très bonne année 2013...

... A Nouvel An, Nouvel Elan.

Christine Van Lerenberghé  
Présidente



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

## VOTRE AGENDA UNETP

### Bureaux

- 17.01.13
- 08.02.13
- 21.03.13
- 11.04.13
- 22.05.13
- 13.06.13
- 05.07.13

### Conseils d'administration

- 29.01.13
- 22.03.13
- 23.05.13
- 25.06.13

### Journée nationale

- 21.03.13

### Convention des DR

- 26.03.13

### Réunions régionales

- Bretagne  
21.03.13 (Bureau)  
11.07.13
- Centre  
04.02.13
- Ile de France - Paris  
28.02.13  
23.04.13  
15.07.13
- Midi-Pyrénées  
16.01.13
- Nord - Pas de Calais  
28.03.13
- Haute-Normandie  
16.01.13

### Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

### *Un an après l'intégration au sein d'OPCALIA, comment continuer à financer nos formations*

Depuis six ans, une politique volontariste de développement de la fonction de la formation professionnelle continue a été mise en œuvre pour les adhérents de la branche enseignement privé. Des mesures financières particulièrement favorables ont été déployées par l'OPCA-EFP pour inciter les établissements à recourir aux différents dispositifs de formation existants ; en conséquence les départs en formation ont connu une croissance sans précédent.

Le rapprochement de l'enseignement privé et d'OPCALIA a permis de poursuivre cette forte dynamique de formation grâce, notamment, à la mutualisation financière.

OPCALIA, est une structure née de la fusion de 29 branches adhérentes et 12 partenaires soit 110 000 entreprises, plus de 3 millions de salariés, un budget de 620 M€. OPCALIA est aussi structuré en antennes régionales ayant leur propre logique de fonctionnement.

L'intégration au sein d'OPCALIA en 2012 a bénéficié de façon significative à la branche « Enseignement privé » ; l'objectif de développement de la formation a été atteint. Mais l'environnement réglementaire a fortement évolué, modifiant en profondeur le paysage de la formation professionnelle continue. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2009, les réseaux

OPCA doivent notamment reverser une part de leur collecte au fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels dont la mission est de financer des actions de formation en faveur des salariés les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi. L'Etat impose aussi à tous les OPCA de respecter un nouveau plan comptable qui modifie les principes de prise en charge des formations pluri-annuelles. Enfin, il n'est plus possible de compter sur une fongibilité entre les différentes catégories de formations.

Les conséquences vont rapidement se faire sentir. Le respect de l'équilibre budgétaire et une saine gestion imposent une réduction des enveloppes utilisées habituellement. De nouvelles règles de prises en charge des financements de formations viennent donc d'être décidées. Parallèlement, les dispositifs de formation sont en train d'évoluer, les personnels vont pouvoir se qualifier en participant à des formations financées sur le volet professionnalisation jusque maintenant sous utilisé par notre branche.

Si nous voulons continuer de bénéficier des avantages de la mutualisation financière assurée par nos versements et le soutien d'OPCALIA, chacun de nos établissements doit, autant que possible, verser au département enseignement privé d'OPCALIA sa contribution au développe-

ment de la formation professionnelle.

Chacun comprendra que les fonds collectés seront redistribués selon le montant global de la collecte, la dispersion des versements par un établissement à plusieurs OPCA réduit, de fait, l'effet escompté de la mutualisation.

Attention ! *Les antennes régionales d'OPCALIA n'ont pas vocation à recevoir les versements de nos établissements*, ces antennes pourront être sollicitées dans le cadre d'une coopération pour des actions ciblées permettant de débloquer des financements complémentaires. La formalisation de cette collaboration avec les antennes régionales d'OPCALIA est en cours d'élaboration.

Ainsi, tous les efforts que nous fournissons permettront à nos établissements de bénéficier des financements nécessaires à la formation de leurs collaborateurs en rapport avec le plan de formation déposé en bonne et due forme.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le département enseignement privé d'OPCALIA :

Tél. 01 45 31 01 02

Mail  
[enseignement-privé@opcalia.com](mailto:enseignement-privé@opcalia.com)

Site [www.opcaefp.fr](http://www.opcaefp.fr)

[PhM]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

## GABRIEL : recherche volontaires

Dans le cadre de la mise en place d'une première phase de la base de données GABRIEL, la Commission Permanente souhaite qu'une centaine (maximum) de chefs d'établissements puisse participer à l'expérimentation qui sera menée de mi-janvier à juin 2013.

Concrètement, il s'agit d'utilisateurs volontaires qui auront accès provisoirement à l'ensemble des données disponibles dans GABRIEL : ce sont des données statistiques qui concernent les élèves, les enseignants et les établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et qui sont nourries par Ange 1D, Ec-OI et Indices.

Si vous participez à cette expérimentation, votre tâche sera (après formation à l'outil) de « remonter » toutes les remarques et suggestions suscitées par une première utilisation (critiques, améliorations possibles, etc.) et de participer à l'élaboration de recommandations globales au terme de la période d'expérimentation. En particulier, vous pourrez émettre des avis sur les règles d'accès applicables ensuite à l'ensemble des chefs d'établissement.

Cet engagement implique :

- une formation à l'outil Gabriel (faite essentiellement grâce à

un outil de formation à distance) ;

- des échanges réguliers après utilisation (environ 3 temps d'échange) ;
- la participation à la recommandation finale.

\*

Si vous souhaitez faire partie de ces volontaires, nous vous demandons de nous faire remonter, par retour de mail, vos coordonnées (prénom, nom, adresse mail, établissement avec code RNE) à :

[lemichelet@unetp.org](mailto:lemichelet@unetp.org)

[CVL]

## Mobilité des chefs d'établissement

En ce début d'année, la préparation de l'année 2013-2014 est grandement engagée. Certains pensent également à un changement de poste.

Deux sites sont à votre disposition pour consulter les offres d'emplois ou déposer votre candidature :

- **Le site de l'UNETP**  
([cliquez ici pour y accéder](#))

La rubrique « Bourse à l'emploi », vous permet de déposer votre candidature ou de consulter les offres d'emploi de notre secteur.

Rendez-vous sur « l'espace établissement » ou « l'espace candidats ».

Pour déposer une candidature, vos codes d'accès sont nécessaires. Cette rubrique n'est pas réservée aux seuls chefs d'établissement (dans ce cas des codes spécifiques seront délivrés). Votre candidature peut rester anonyme (un numéro lui sera alors attribué et vos coordonnées ne seront transmises que sur demande).

- **Le site mobilité des cadres de l'Enseignement Catholique**  
([cliquez ici pour y accéder](#))

Depuis le 12 novembre 2012, le site « mobilité des cadres de l'enseignement catholique » remplace le site « mobilité des chefs d'établissement ». Ce nouveau site permet aux

« recruteurs » (tutelles diocésaines et congréganistes, chefs d'établissement, ...) de déposer des offres d'emplois concernant les chefs d'établissement mais aussi les cadres de l'enseignement catholique (adjoint, attaché de gestion, ...) et aux candidats de l'enseignement catholique et extérieur à l'Institution de déposer leurs candidatures.

\*

Si nécessaire, nous ne pouvons que vous conseiller de consulter ces deux canaux d'informations. [CVL]





## Loi Sauvadet : transposition à l'enseignement privé

Le décret n° 2012-1512 du 28 décembre 2012 relatif à l'ouverture de recrutements réservés pour l'accès aux échelles de rémunération des maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale a été publié au Journal Officiel du 30 décembre 2012 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ce texte « transpose aux maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat les principes de titularisation fixés par la loi en leur offrant un accès à l'emploi de maître contractuel ou agréé des établissements d'enseignement privés sous contrat, dans le respect des principes fixés par la loi du 12 mars 2012 [dite loi Sauvadet] (durées de services) et selon des modalités identiques à celles retenues pour l'enseignement public pour l'accès, la nomination, le classement et la titularisation [...] ».

Ces recrutements réservés sont ouverts aux maîtres délégués en fonction à la date du 31 mars 2011 qui justifient :

- soit d'une durée de services d'enseignement en qualité de maître délégué d'une durée au moins égale à 4 années d'enseignement en équivalent temps plein ;
- soit d'une durée de services d'enseignement en qualité de maître délégué d'une durée d'au moins un an d'équivalent temps plein, complétée de services publics d'enseignement à concurrence d'une durée minimale totale de 4 années d'équivalent temps plein.

Les durées de service doivent avoir été accomplies :

- soit au cours des 6 années précédant le 31 mars 2011 ;
- soit à la date de clôture des inscriptions de la session de recrutement à laquelle ils se présentent, sous réserve qu'au moins 2 années des 4 années

de services exigées, en équivalent temps plein, aient été accomplies au cours des 4 années précédant le 31 mars 2011.

Les services accomplis à temps partiel et à temps incomplet qui correspondent à une quotité supérieure ou égale à 50 % d'un temps complet sont assimilés à des services à temps complet. Les services accomplis qui correspondent à une quotité inférieure à ce taux sont assimilés au trois quart d'un temps complet.

Les maîtres délégués dont le contrat a cessé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011 peuvent faire valoir leur droit à ces recrutements réservés dès lors qu'ils remplissent la condition de durée de services d'enseignement.

Pour plus de précisions, veuillez vous référer à l'intégralité du texte.

## Accès à la retraite à taux plein

Le décret n° 2012-1487 du 27 décembre 2012, publié au Journal Officiel du 30 décembre 2012 ([cliquez ici pour y accéder](#)), fixe à 166 trimestres la durée d'assurance requise pour les assurés nés en 1956 pour bénéficier de leur pension

de retraite sans décote, c'est-à-dire « à taux plein ».

Cela concerne les assurés nés en 1956 du régime général, des régimes alignés (salariés agricoles, artisans, commerçants), des travailleurs non salariés agricoles, des profes-

sions libérales, des avocats, du régime de la fonction publique de l'État, des régimes de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers et des ouvriers de l'État et du régime social des ministres du culte.

## DADS

Un arrêté du 17 décembre 2012 ([cliquez ici pour y accéder](#)) fixe le modèle S 2200i de la version papier du formulaire « Déclaration annuelle des données sociales - DADS 2012 », enregistré par la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique sous le numéro CERFA 12062\*11. La no-

tice explicative est enregistrée sous le numéro 51442#03.

La déclaration annuelle des données sociales effectuée sous forme de téléprocédure doit être conforme à la norme pour les déclarations dématérialisées des données sociales (norme « 4DS »).

Ce formulaire peut être obtenu dans les centres régionaux TDS

des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale.

La notice de la DADS 2012 est disponible sur le site :

[www.e-ventail.fr](http://www.e-ventail.fr)

Vous trouverez également des informations en vous rendant sur le site :

[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)



## Taxe sur les salaires

Le décret n°2012-1464 du 26 décembre 2012 ([cliquez ici pour y accéder](#)) modifie les obligations de paiement des organismes soumis à la taxe sur les salaires.

Afin d'alléger les obligations déclaratives en matière de taxe sur les salaires, le présent

décret augmente le montant des seuils déterminant les obligations de paiement. Désormais, les redevables dont le montant de la taxe annuelle est :

- inférieur à 10 000 euros déposeront des déclarations trimestrielles de paiement (au lieu de déclarations mensuelles) ;

- inférieur à 4 000 euros déposeront une déclaration annuelle (au lieu de déclarations trimestrielles).

Ces dispositions s'appliquent aux rémunérations payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## COMMISSIONS INFO

### Formation Innovation

#### CNFETP Assemblée Générale (14.12.12)

Suite aux décisions du Conseil d'Administration de recentrer l'activité du CNFETP sur son « cœur de métier », la formation, avec la suppression de l'activité hébergement et restauration et le regroupement des services comptables sur le seul site de Nantes, les faits marquants de l'année ont été :

- pour Lille : son déménagement et le licenciement économique de certains de ses personnels ;
- pour Lyon : le licenciement économique de certaines personnes ;
- pour Nantes : le départ à la retraite de son directeur, également directeur financier du CNFETP ;

- pour le Siège : la vente du domaine de la SCI Villa Saint Gérard, intervenue le 27 juillet 2012.

Concernant la trésorerie :

- l'activité formation s'est légèrement améliorée et les subventions d'exploitation sont quasi-stables. Les produits annexes sont en baisse ;
- les charges d'exploitation baissent de manière significative, notamment grâce au plan de restructuration opéré sur l'exercice et la bonne gestion de l'établissement ;
- les produits exceptionnels, principalement dus à la vente du domaine des Mûriers, ont permis à l'exercice d'afficher un résultat positif.

L'évolution de l'activité et une nouvelle réorganisation devraient

permettre d'équilibrer les futurs comptes d'exploitation.

[GS & BM]

#### SGEC Commission Egalité des chances (20.12.12)

Les participants se sont rencontrés pour examiner la liste des 139 dossiers déposés via les CAEC. Après retrait des faux suivis, des demandes non recevables car hors cahier des charges « Egalité des chances » et en tenant compte des priorités annoncées par les CAEC, une liste totalisant 101,5 emplois a été finalisée. La négociation se poursuivra au Ministère fin janvier 2013. A ce stade, aucune liste de projets retenus ne sera diffusée dans nos réseaux. [GS]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Commission Immobilière (20.12.12) ;
- SGEC Convention 2013 (04.01.13) ;
- SGEC Commissions Moyens (08.01.13) ;
- FORMIRIS Commission Fédérale du Plan de Formation (08 & 09.01.13) & Conseil Fédéral (10.01.13).

### Social

#### Commission Nationale de l'Emploi (29.11.12)

Après analyse de leurs bilans, les Commissions Académiques de l'Emploi (CAE) seront interpellées sur les points suivants :

- Demande de la liste des enseignants en disponibilité au Recteur (pour une meilleure gestion du mouvement) ;
- Appel à vigilance sur la modification des quotités horaires en cours de mouvement ;
- Rappel sur les obligations des chefs d'établissements de recevoir les candidats proposés par la CAE ;
- Étonnement de la Commission Nationale de l'Emploi (CNE) sur la déclaration des postes à profil en cours de mouvement.

[TH]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège Employeur & Convention Collective EEP : en raison du nombre de réunions, nous n'avons pas trouvé opportun de lister l'intégralité des dates. Nous vous tenons régulièrement informés de l'évolution du dossier (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 545 du 14.12.12 et N° 547 du 04.01.13).

## Institution & chefs d'établissement

### Session annuelle de l'ADDEC (15 au 17.11.12)

*Une nouvelle évangélisation en lycées professionnels et technologiques, pour la transmission de la foi catholique ?*

Sommes-nous concernés par l'appel de Benoît XVI, relayé par nos évêques respectifs et par l'Alliance des Directeurs et Directrices de l'Enseignement Chrétien (ADDEC) lors de sa récente session annuelle à Lille en novembre dernier ?

Nous étions peu nombreux de l'UNETP dans le nord de la France, car beaucoup d'entre nous étaient retenus, à juste titre, à Toulouse par notre congrès annuel dont le thème ne pouvait que nous concerner... J'ai eu l'honneur de représenter notre organisation professionnelle à Lille.

Une session chaleureuse par l'accueil reçu de nos collègues Ch'tis, riche par la qualité des intervenants, et émouvante avec le départ de Mgr Henri Brincard, Evêque du Puy en Velay, président charismatique pendant plus de 10 ans.

Sont intervenus :

- Docteur Jean-Guilhem Xerri, président d'honneur de l'association parisienne « Aux captifs la libération » : « *Comment les pauvres évangélisent-ils les jeunes ?* »
- Père Plessy, Directeur des Chartreux à Lyon, secrétaire général de l'ADDEC : « *Nos outils au service de la nouvelle évangélisation* ».
- Soeur Nathalie Becquart, Xavière, directrice du SNEJV : « *Rejoindre et*

*évangéliser les jeunes de la génération numérique* ».

- Mgr Bernard Potvin, porte parole de la Conférence des Evêques de France, ou comment évangéliser à travers des conflits ?

L'intégralité des informations sont disponibles sur le site de l'UNETP ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Puissent ces réflexions nous aider dans notre belle et difficile mission d'évangélisation de nos jeunes du pro et du techno...!

*[AM, Chef d'établissement de lycée et CFA CFC Jeanne d'Arc à Ste Adresse, 76]*

### Comité de liaison de l'ETP (12.12.12)

Avec le congrès de l'Union, le principal axe de travail du Comité de liaison de l'ETP (CLETP) arrivait à son terme.

Pour l'année qui commence, le thème retenu par le CLETP est le décrochage scolaire. Un tour de table a été effectué. Force a été de constater que tous sommes concernés, mais qu'il n'est pas facile de traiter ce vaste sujet.

En 2020, l'objectif est d'avoir moins de 10 % de jeunes décrocheurs. Comment l'enseignement technique privé peut-il faire diminuer le nombre de décrocheurs ? Comment mobiliser les partenaires ? Comment mutualiser les actions et moyens mis en place ? Tels sont les points qui seront étudiés lors des prochaines rencontres.

La formation de tuteurs ainsi que le recueil des bonnes pratiques (distribué sur clé USB lors du congrès de Toulouse) continueront d'être développés prochainement. [CVL]

### Commission Permanente (13 & 14.12.12)

Lors de la soirée du 13 décembre, l'ensemble des questions d'actualité a été abordé pour consacrer toute la journée du 14 au travail sur le Statut de l'Enseignement Catholique.

- *Rendez-vous avec le Ministre*  
Les sujets ont touché des domaines très divers. Il a notamment été évoqué les conditions d'application des nouveaux rythmes scolaires en primaire dans les établissements privés : les fonds engagés vont être versés aux communes, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans le public et le privé, mais les modalités d'utilisation des sommes allouées sont flouées, d'où une certaine inquiétude.

- *Gabriel*  
La phase de tests, contrôles, ..., va démarrer. Un groupe de 100 chefs d'établissement et de 20 directeurs diocésains est appelé à participer à cette phase. Chaque organisation doit fournir une liste de volontaires qui en suivront les différentes étapes : se former à l'outil (en présentiel ou à distance), découvrir tous les indicateurs d'Ange, Indices, ..., voir toutes les utilisations possibles de ces indicateurs et déceler toutes les anomalies (cf. article à la rubrique « *Questions d'actualité* » du présent « *Michelet* »).



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

- **La laïcité**  
Il s'agit de définir comment enseigner la morale laïque à l'école et qui en sera porteur (professeur principal ?). Les méthodes pédagogiques sont à inventer pour que les établissements catholiques soient capables d'assumer la laïcité de l'Etat dans leur enseignement.
- **Retraite additionnelle des enseignants**  
Après un point sur le rapport de la Cour des Comptes et sur les différences de cotisation entre l'enseignement public et l'enseignement privé, les conséquences du décret annoncé par le Gouvernement sont listées ainsi que les moyens d'action et les points de négociation envisageables.
- **Recommandation de la Commission Permanente pour l'utilisation de BE1D (Base élèves 1er degré).**  
Le document de recommandation est présenté et validé par la Commission Permanente.

- **Le mariage pour tous**  
Après les dernières manifestations et différentes questions posées dans les établissements, entre autres, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a pris la décision de diffuser un communiqué dans tous les établissements.
- **Convention de juin 2013**  
Le SGEC recherche actuellement de grands intervenants et un grand témoin pour le dimanche matin. Six thématiques ont été retenues :
  - Mixité sociale
  - Évangélisation
  - Insertion professionnelle
  - Engagement citoyen
  - Animation des territoire
  - Innovation pédagogiqueLes sollicitations des établissements sont en cours, notamment pour les journaux lycéens et le village, ainsi que celles de partenaires pour le financement.
- **PSAEE**

La signature de l'accord de substitution par le Collège Employeur et deux syndicats de salariés est annoncée. Les engagements pris pour des révisions des classifications sont rappelés. Un important travail de pédagogie est à organiser.\*

- **Statut de l'Enseignement Catholique**  
La diffusion d'un texte complet, non achevé, pourrait intervenir à Noël pour consultation. Après celle-ci, un texte devrait être mis à délibération du CNEC du 15 février 2013 avec des alternatives sur certains points avant la présentation aux évêques.

[CVL]

\*

\* Nota : comme vous avez pu le lire dans les « Nouvelles UNETP » N° 547 du 04.01.13, fin décembre 2012, quatre syndicats de salariés ont fait valoir leur droit à opposition.

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- ARIS Conseil d'administration (17.12.12) ;
- Secrétaires Généraux de CAEC (09.01.13).

## Adhérents

### Réso Bio SPC (12.12.12)

Le Comité de pilotage a d'abord fait un tour de table sur le projet « Un permis de conduire solidaire-citoyen pour un emploi citoyen-solidaire ». Les principales idées relevées sont que :

- dans le cadre de la réorganisation de l'heure d'enseignement (50 minutes), chaque enseignant « doit » deux

séances par semaine (soit 100 minutes). Par conséquent, tous les mardis après-midis, des enseignants assurent des ateliers « Je prépare mon code... » ;

- des tarifs avantageux ont été négociés avec certaines auto-écoles ;
- certains conseils généraux apportent des aides.

Ont également été abordés, dans le cadre du réseau, les Uliis Pro. Ce thème sera développé lors des prochaines rencontres.

Le compte rendu ainsi que l'appel à cotisation a été envoyé aux membres du réseau.

[G5]

Se sont également réunis :

- Réseau STI (13.12.12) ;
- Assemblée Générale Ile de France (20.12.12) ;
- Groupe communication (04.01.13) ;
- Groupe préparatoire à la journée nationale du 21.03.12 (09.01.13) ;
- Assemblée Générale Pays de la Loire (09.01.13) ;
- Assemblée Générale Bretagne (10.01.13).



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

## Ministères / Monde Economique / Partenariats

### Conseil Supérieur de l'Education (13 & 14.12.12)

Lors de la séance du 14 décembre, Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale, a présenté le projet de loi sur l'Ecole.

Dans le contenu, des remarques intéressantes mais surtout un lieu où nous devons être de manière indispensable, pour être visible et lisible en dehors de l'Institution !

Il faut noter que, si l'on omet les interventions des syndicats liés aux administrations qui ne visaient qu'à rappeler des intérêts corporatistes peu en lien avec le projet, les autres interventions qui soulignaient les manques ont été prises en compte, EN DIRECT!... dont la mention, qui fait que ce texte s'applique également à l'enseignement privé !

Le vote a dégagé un large consensus favorable. [DC]

### Conseil Supérieur de l'Education (08.01.13)

Lors de cette séance, seul le projet de décret sur les rythmes scolaires était à l'ordre du jour.

Le Conseil Supérieur de l'Education a rendu un avis négatif avec 5 votes « pour », 23 voix « contre » et 14 refus de vote.

[BCM]

## Gestion

### FNOGEC Conseil d'administration (13.12.12)

Trois points ont été abordés lors de cette réunion :

- la convention PSAEE ;
- Les commissions et délégations : un point des représentations de la FNOGEC a été effectué. Il faut noter une

nouveauté : le Conseil d'administration de la FNOGEC a proposé que pour certaines commissions, les chefs d'établissement soient associés. Les deux représentants de ces organisations se réjouissent officiellement de cette proposition. Nous serons attendus sur des commissions

telle que la commission technique immobilier scolaire, la gouvernance, le système d'information...

- Les journées nationales à Marseille : elles se dérouleront les 5, 6 et 7 avril 2013 sur l'Ile des Embiez.

[DH]

La réunion ci-après a également eu lieu :

- ASP Assemblée générale (18.12.12).

## FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

### Bacs STL & STI2D : un nouveau concours

En 2013, le Geipi Polytech crée un concours destiné aux élèves de Terminale STI2D (les 4 spécialités) et STL (spécialité Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire). Environ 400 places seront offertes dans 18 écoles.

Geipi Polytech est un groupelement d'écoles publiques d'ingénieurs qui délivrent toutes un diplôme reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Le déroulement du concours STI2D-STL sera calqué sur celui du concours Bac S :

- Etude du dossier scolaire pour tous les candidats puis
- Convocation à un entretien pour les meilleurs dossiers (du 18 avril au 18 mai) ou
- Convocation aux épreuves écrites (épreuves de maths et de physique-chimie adaptées au programme de Terminale) : mercredi 15 mai matin

« Ce concours est créé en même temps que la 1<sup>ère</sup> promotion de bacheliers STI2D qui sera diplômée en juin 2013. Cette série du Bac a été renouvelée et

renforce les matières scientifiques. Les enseignements sont plus appropriés aux études d'ingénieurs. Il existe de bons profils parmi les bacheliers technologiques mais ceux-ci n'osent pas tenter une école d'ingénieurs et pourtant ils devraient. De plus, la France a un besoin important d'ingénieurs : 30 000 ingénieurs sont diplômés chaque année, il en faudrait 10 000 de plus (selon la CDEFI). » Bertrand Bonte, Président du Geipi Polytech

[Extraits du Site Internet du Geipi Polytech]





# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## Bac Pro ASSP

Lors de la réunion des Secrétaires Généraux de CAEC du 9 janvier, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a accepté, dans le

cadre du redéploiement des moyens pour la rentrée 2013, de flécher des moyens spécifiques pour la mise en place de ces classes dans chaque académie.

Les informations définitives sur ce redéploiement seront communiquées dans les diocèses sans doute fin janvier. [AP]

## S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières

**Selon une étude du Céreq, la pérennité de certaines filières de l'enseignement professionnel mérite « d'être tranchée ».**

En décembre 2010, le Céreq a conduit une étude, publiée en décembre 2012, mettant en évidence les taux de chômage des jeunes sortis de l'enseignement professionnel secondaire 3 ans plus tôt. Ils varient de 3 % à 45 % selon les spécialités de formation. Les bacheliers sont mieux placés que les titulaires d'un CAP ou BEP avec un taux de chômage de 13 % contre 24 % chez ces derniers. Malgré tout, cet avantage reste relatif selon la spécialité et le Céreq conclut que « la question de la pérennité de certaines filières professionnelles dans l'enseignement secondaire mérite d'être tranchée ».

La question paraît d'autant plus légitime que certains métiers (du tertiaire administratif par exemple) recrutent de plus en plus de sortants de l'enseignement supérieur. Quel est alors le rôle d'un diplôme tel que le Bac Professionnel supposé conduire à l'insertion ? Le Céreq constate la disparition par sélection naturelle de certaines formations. Entre 1997 et 2008, le nombre de jeunes inscrits dans une année terminale d'une formation de la spécialité comptabilité a chuté de 38 %. En parallèle, nous assistons à une multiplication de formations en alternance de

type BTS ou DUT dans le tertiaire administratif car la véritable entrée dans ces métiers est à ce niveau et « le Bac ne suffit plus ». Ainsi, pour les jeunes formés en 2004 et occupant 3 ans après un emploi d'aide comptable, 53 % sont titulaires d'un BTS contre 9 % d'un Bac Pro comptabilité. Il en va de même dans le secrétariat : 14 % de Bac Pro secrétariat-bureautique parmi les secrétaires, dans les mêmes conditions d'enquête.

L'examen des statistiques d'insertion 3 ans après la sortie de formation (élèves sortis entre 2004 et 2008) permet de dégager trois tendances.

Tout d'abord une grande disparité. Certaines spécialités débouchent sur un taux d'emploi élevé. C'est le cas de l'hôtellerie et du tourisme, de l'électricité et de l'électronique, du génie climatique, de la mécanique auto, domaines pour lesquels le taux de chômage des bacheliers professionnels varie de 4 à 9 %. En revanche, les spécialités telles que le commerce et la vente, la comptabilité et la gestion, le secrétariat et la bureautique, forment des bacheliers dont le taux de chômage varie de 17 à 28 %.

Ensuite, et contrairement aux idées reçues, les jeunes débutants issus de certaines filières peinant à recruter (bâtiment, métiers de bouche) ont un taux de chômage élevé, pouvant aller jusqu'à 20 %

(second œuvre du bâtiment). Selon le Céreq « le taux de chômage moyen des débutants est élevé dans ces métiers pourtant réputés en tension ».

Enfin, l'étude pointe des filières souffrant de nombreux abandons précoces, et donc de jeunes sortant sans diplôme. C'est le cas par exemple des métiers de la prévention de l'hygiène et de la sécurité ainsi que des formations du domaine des services à la collectivité. Les jeunes bacheliers STG peinent aussi à s'insérer avec un taux de chômage à 3 ans supérieur à celui des titulaires d'un Bac Général.

L'étude permet aussi de comparer dans une même filière l'intérêt relatif d'un Bac Professionnel et d'un CAP/BEP. Il ressort que le Baccalauréat facilite l'accès à l'emploi mais que cet avantage reste très variable selon les domaines. Dans les spécialités agricoles, le travail du bois, la coiffure esthétique, la mécanique auto, l'accueil-hôtellerie-tourisme, le génie climatique, l'électricité-électronique, il y a un fort taux de chômage pour les diplômés titulaires d'un CAP/BEP alors qu'il est faible pour les bacheliers. [JFF]

\*

Pour consulter l'intégralité de l'étude publiée dans le *Bref du Céreq n° 303* de décembre 2012, [cliquez ici](#).



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



## LE SIGLE DU MOIS

### ● SNEJV

Service national pour l'évangélisation des jeunes et pour les vocations

## FORMATION CONTINUE

### Plan de Formation de l'Union

Pour différentes raisons, la session « **Découverte des outils au service d'animation de réunions & de projets** », initialement prévue le mardi 11 décembre 2012 a été repoussée au **mardi 9 avril** prochain.

Avis aux intéressés qui souhaitent utiliser au quotidien un logiciel de « mind mapping ». Le programme de la journée sera centré sur l'exploitation pratique

d'un des logiciels disponibles sur le marché, après un bref historique. Le participant aura à cœur d'emporter son ordinateur portable pour être opérationnel dès les premiers instants.

Facebook est-il vraiment le diable ? Dans nos établissements, mais aussi dans notre vie personnelle, sociale et familiale, nous sommes confrontés à l'utilisation massive des réseaux sociaux nouvelle formule.

Arrêtons-nous un instant pour décrypter, analyser et pourquoi pas utiliser à bon escient les technologies actuelles ! La session « **Les réseaux sociaux & leur utilisation** » programmée en **mars 2013 (lundi 18 et mardi 19)** vous permettra d'approprier le fond et la forme de ces moyens plébiscités par les « Digital's Natives ». [GS]

### Accès des apprentis mineurs aux travaux réglementés

Le 27 décembre 2012, le Ministère chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage a répondu à une question d'une Sénatrice relative à la non promulgation d'un décret permettant la mise en application l'article 26 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

En effet, cet article 26 qui rédige l'article L. 6222-31 du Code du travail précise « *Pour certaines formations professionnelles limitativement énumérées par décret et dans des conditions fixées par ce décret, l'apprenti peut accomplir tous les travaux que peut nécessiter sa formation, sous la responsabilité de l'employeur.*

*L'employeur adresse à cette fin une déclaration à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des pouvoirs de contrôle en cours d'exécution du contrat de travail pour l'inspection du travail.*

Voici la réponse écrite du Ministère :

*« Pour être applicable, cette disposition législative nécessite effectivement un décret d'application. Les différents acteurs concernés par la rédaction de ce décret n'ont pas abouti à un accord sur son contenu avant l'été 2012. En conséquence, le Gouvernement a remis ce dossier en chantier dans une perspective plus large, qui ne concernera pas seulement*

*les jeunes en apprentissage, et les jeunes en contrat de professionnalisation, mais aussi les jeunes en formation sous d'autres statuts, comme par exemple les jeunes accueillis dans les instituts médico-professionnels. L'objectif est d'aboutir à une réelle simplification, tout en garantissant la sécurité des jeunes. »*

Deux difficultés semblent particulièrement être liées à ce texte :

- les formations pouvant donner lieu à cette dérogation, un nombre important devant être examiné ;
- la compatibilité de la mesure avec une directive européenne relative à la protection des jeunes au travail. [BM]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## VIE DE L'UNION

### Promotion de la filière STI2D

L'UNETP, le CTPN et le SGEC ont jugé important de promouvoir la filière STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) dans sa deuxième année de mise en œuvre.

Aussi, une action en plusieurs étapes vient d'être engagée.

La première phase consiste en une enquête dans le but de mieux connaître l'état de la réforme et les éléments d'action. Celle-ci a été envoyée, par mail, la première semaine de janvier :

- par l'UNETP, à tous les chefs d'établissement ayant déclaré des sections de Bacs Techno-

logiques STI auprès de l'Union ;

- par le CTPN, aux chefs de travaux.

Si vous ne l'avez pas reçue, contactez Delphine Bureau ([delphine@unetp.org](mailto:delphine@unetp.org)).

L'avenir de la filière dépend de notre action à tous.

*[JPB, Pilote du Réseau STI]*

## VIE DES REGIONS

### Votre Conseil d'administration est à votre écoute et peut vous rencontrer

Jacques Potdevin, Administrateur de l'UNETP, a commencé le tour de France des régions de l'Union. En effet, le mercredi 9 janvier, il se déplaçait en région Pays de la Loire et le jeudi 10 janvier, en Bretagne, afin de pouvoir échanger avec les différents membres de chacune de ces régions.

Si vous souhaitez qu'un membre du Conseil d'administration vienne participer à l'une de vos rencontres régionales, vous pouvez le solliciter en contactant Delphine Bureau :

[delphine@unetp.org](mailto:delphine@unetp.org).

Des comptes rendus seront publiés dans un prochain « Michelet ».

Par ailleurs, nous vous rappelons que cette rubrique est la vôtre. Vous pouvez tout à fait rédiger un article suite à une rencontre régionale ou pour tout thème lié à votre région ou votre académie afin de faire partager les actions dans votre territoire.

*[CVL]*

## VIE DES ETABLISSEMENTS

### Les élèves hôteliers de Dieuze à l'Elysée

Notre section hôtelière du lycée professionnel privé La Providence de Dieuze a eu la chance et le privilège d'officier au Palais de l'Elysée pour les vœux du Président de la République au personnel.



*Les élèves et enseignants sur le perron de l'Elysée*

19 élèves de service en salle, accompagnés de 2 enseignants, étaient présents à cette cérémonie.

C'est la seconde fois que le lycée participe à une manifestation à l'Elysée. En 2008 déjà, nos élèves avaient assuré une partie du service du sommet méditerranéen.

D'autre part, nous avons régulièrement des élèves en stage dans les cuisines de l'Elysée.

*[JBC, Chef d'établissement du lycée La Providence à Dieuze, 57]*



*En présence de Monsieur Vaussion (chef des cuisines de l'Elysée),*

*David Guilloteau (élève)*

*et*

*Jean-Brice Caen (chef d'établissement du Lycée Professionnel Privé La Providence à Dieuze)*



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

## LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 545  
PSAEE :  
Communiqué du Collège  
Employeur
- N° 546  
La Négociation Annuelle  
Obligatoire (Nao)  
dans l'établissement
- N° 547  
Communiqué du Collège  
Employeur :  
Dénonciation partielle de  
la convention collective de  
2004
- N° 548  
Plan de formation UNETP :  
Nouvelle mouture
- N° 549  
Convention collective  
de 2004 :  
dispositions applicables  
aux salariés

## Seconde Bac Pro ARCU : une gestion différente du temps scolaire

A l'initiative des équipes, il a été décidé pour la rentrée scolaire 2012-2013 d'expérimenter une nouvelle organisation du temps scolaire pour la classe de 2<sup>nd</sup>e ARCU (Accueil, Relation Clients et Usagers) du Lycée Professionnel Myriam à Toulouse.

Les séances de cours, dans leur majorité, durent 50 minutes, au lieu des 55 observées pour les autres classes.

Les cours d'EPS et l'Accompagnement Personnalisé ne sont pas concernés par cet aménagement.

Le temps libéré par ce passage aux séances de 50 minutes est consacré à des activités culturelles.

Les élèves, répartis en deux groupes, participent à ces activités, une fois toutes les deux semaines, à raison de 2 heures par séance d'activité.

Ils sont encadrés par deux professeurs à chaque fois, professeurs dont le nombre d'heures d'activités culturelles à encadrer a été calculé au préalable (cumul sur l'année de 5 minutes par heure de cours).

Nous avons choisi de travailler sur un projet de photographie. Les élèves réaliseront une exposition photo sur le thème de la Garonne au fil des saisons. Il nous a semblé important, d'une part, de mettre à profit ces heures d'activités culturelles pour sortir de l'établissement et, d'autre part, de garder un ancrage local fort. Pour la réalisation de ce projet, nous avons planifié des visites d'expositions, de musées et de galeries, des séances de prises de clichés en extérieur, des séances de travail numérique et des réalisations de supports en matériaux recyclés.

Nous avons également planifié des visites à la médiathèque de

Toulouse, dans des lieux de spectacle vivant (arts du cirque, opéra, théâtre) ainsi que des activités de bénévolat.

La finalité de ce choix pédagogique est de promouvoir le jeune en lui donnant une ouverture culturelle plus large et en le rendant acteur de ses choix et ainsi accroître durablement ses motivations et ses perspectives d'avenir.

Les premiers retours des élèves sont très satisfaisants ; ils apprécient en particulier que les activités aient été choisies à l'issue d'un riche partage enseignants/élèves.

De cet échange, a émergé le fait qu'enseignants et élèves avaient nombre de goûts communs pour des univers a priori tellement différents, mais en réalité si proches.

*[KP, Enseignante  
au lycée Myriam à Toulouse, 31]*

## QUESTIONS DU MOIS

### NAO J'ai des délégués du personnel, mais ni section syndicale, ni délégué syndical. Suis-je concerné par la NAO ?

Tout établissement ayant au moins un délégué syndical (de droit privé ou enseignant) a l'obligation d'engager une Négociation Annuelle Obligatoire chaque année.

Si votre établissement comprend uniquement des délégués du personnel, vous n'êtes pas tenu(e) à une NAO.

Ces précisions font suite à la « Nouvelles UNETP » N° 546 du 18.12.12.

\*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

[lemichelet@unetp.org](mailto:lemichelet@unetp.org)